



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES  
SOUS-DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS  
BUREAU DE LA FORMATION ET DES ASSOCIATIONS DE SÉCURITÉ CIVILE

# **Guide national de référence de formation du moniteur des premiers secours.**

Approuvé par  
**L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU SECOURISME.  
COMMISSION «FORMATION».**

**DOCUMENT DESTINÉ AUX FORMATEURS**



# **FORMATION DU MONITEUR DES PREMIERS SECOURS**

1ère Édition

PARIS, octobre 2003

Reproduction autorisée après accord  
de la direction de la défense et de la sécurité civiles

Direction de la défense et de la sécurité civiles  
Bureau de la formation et des associations de sécurité civile  
« dépôt légal – juillet 2003 »  
N° ISBN 2-11-094257-6

# FORMATION DU MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

## *Dossier pédagogique*

Dossier élaboré par

**la direction de la défense et de la sécurité civiles**

Sous-direction des sapeurs-pompiers

Bureau de la formation et des associations de sécurité civile

Section « secourisme et associations de sécurité civile »

### *Chef de projet :*

**Docteur Daniel MEYRAN**

Médecin en chef (CR) du Bataillon de Marins-pompiers de Marseille

*Médecin conseil national de la Croix-Rouge Française*

### *Coordination scientifique :*

**Professeur Pierre JOLIS**

Professeur honoraire à l'Université Paris 7 – Denis Diderot

Ancien chef de département d'Anesthésie-Réanimation

*Médecin en chef (H)*

*Président du Comité scientifique de l'Observatoire national du secourisme.*

*Les travaux ont été coordonnés pour l'administration par Jean-Marie PRUDHOMMEAUX*

*Chef de la section « secourisme et associations de sécurité civile »*

*de la direction de la défense et de la sécurité civiles*

**Liste des organismes et associations dont les experts et spécialistes ont collaboré à la rédaction de ce document :**

Association nationale des centres d'enseignement de soins d'urgence  
Association nationale des instructeurs et moniteurs de secourisme  
Association nationale des premiers secours  
Bataillon de marins-pompiers de Marseille  
Brigade de sapeurs-pompiers de Paris  
Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés – direction des risques professionnels  
Croix-Rouge française  
Direction générale de la Police Nationale – Direction de la formation  
Electricité et gaz de France – mission secourisme  
Fédération française de sauvetage et de secourisme  
Fédération nationale de protection civile  
Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France  
Fédération des secouristes français – Croix blanche  
Institut national de recherche et de sécurité  
Ministère de la défense – Service de santé des armées – CISAT  
Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche – Direction de l'enseignement scolaire  
Mutualité sociale agricole – Sous-direction des risques professionnels  
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte  
Société nationale de sauvetage en mer  
Union nationale des Associations des sauveteurs et des secouristes des groupes « La Poste » et « France Télécom »

**La commission remercie tout particulièrement l'ensemble des formateurs et des participants qui ont permis de vérifier la pertinence de ce guide.**

**Destiné à l'ensemble des médecins et des instructeurs de secourisme, ce guide constitue la référence nationale de la formation initiale des moniteurs de premiers secours.**

**Il a été rédigé par la commission « formation » de l'Observatoire national du secourisme.**

**Il développe essentiellement les objectifs pédagogiques de la formation initiale et leurs critères d'évaluation.**

## SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>Organisation de la formation</u> .....	9
<u>2</u>	<u>Objectif général</u> .....	11
<u>3</u>	<u>Objectifs intermédiaires</u> .....	12
<u>4</u>	<u>Objectifs spécifiques et critères d'évaluation.</u> .....	13
<u>5</u>	<u>Examen de moniteur des premiers secours</u> .....	24
<u>6</u>	<u>Sujets de l'épreuve de pédagogie pratique</u> .....	29
<u>7</u>	<u>Fiche d'évaluation de certification</u> .....	33

# 1 ORGANISATION DE LA FORMATION

## 1.1 But

La formation de moniteur des premiers secours a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires à l'enseignement des premiers secours. Elle utilise les normes techniques et les recommandations pédagogiques du guide national de référence de formation aux premiers secours.

## 1.2 Public

Cette formation s'adresse à toute personne de plus de 18 ans présentée par un organisme habilité ou une association nationale agréée, titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours et qui a suivi une formation préparatoire sous le contrôle d'un formateur expérimenté.

## 1.3 Durée

50 heures environ de formation initiale.

## 1.4 Equipe d'animation

La formation de moniteur des premiers secours est dispensée par une équipe pédagogique composée au minimum de :

- un médecin,
- un instructeur de secourisme pour 10 participants.

Cette équipe est autorisée à réaliser cette formation par l'organisme habilité ou l'association nationale agréée auquel elle appartient.

## 1.5 Pré-requis

Avant d'aborder la formation, le participant doit connaître toutes les techniques et les conduites à tenir du programme de la formation aux premiers secours. Il doit aussi être initié aux techniques pédagogiques, à la procédure d'apprentissage et à l'évaluation formative en participant, en tant qu'aide-moniteur, aux côtés d'un formateur expérimenté, à une formation de premiers secours.

## 1.6 Objectif général

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de :

- organiser une séquence de formation,
- réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir de la formation aux premiers secours,
- mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer un module de formation,
- réaliser une évaluation formative des participants.

## 1.7 Méthode et techniques pédagogiques

La formation de moniteur des premiers secours est une formation initiale qui apporte des connaissances pédagogiques de base pour assurer les différentes formations aux premiers secours.

Elle utilise une méthode pédagogique active par objectif et des techniques pédagogiques traditionnelles (exposé pour apporter des connaissances, démonstration pratique) et modernes (travail en groupe, exercice individuel, simulations).

Les exercices d'application doivent occuper l'essentiel du temps de la formation.

L'atteinte des objectifs de « savoir » est nécessaire pour atteindre les objectifs de « savoir-faire ». Les techniques pédagogiques qui permettent d'aborder les objectifs de savoir sont : l'exposé interactif, le travail de groupe, etc. Le formateur doit s'assurer de l'acquisition de ces connaissances par le groupe de participants, éventuellement par des tests écrits (QCM, QROC...) mais le résultat de ces tests ne doit en aucun cas servir à l'évaluation continue des participants.

## **1.8 Evaluation**

### Evaluation formative

La formation initiale des participants s'appuie sur des critères d'évaluation formative élaborés par l'équipe pédagogique. Ces critères sont donnés et expliqués aux participants avant les différents exercices afin qu'ils les utilisent, les guident dans leur apprentissage, leur permettent de suivre l'acquisition des capacités nouvelles et leur indiquent l'atteinte des objectifs pédagogiques.

### Evaluation continue

Une évaluation continue, effectuée au cours de la formation initiale, réalisée sous forme d'une fiche de suivi et d'évaluation, constitue un élément d'appréciation du participant. Elle doit indiquer le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation. La fiche de suivi est élaborée par l'équipe pédagogique, en utilisant les critères d'évaluation définis dans le référentiel. Elle est remplie par le formateur au cours des divers exercices d'application qui ont lieu régulièrement au cours de la formation. La fiche de suivi sera présentée par un des formateurs au jury d'examen en cas de difficulté du participant à l'épreuve de pédagogie pratique.

### Evaluation de certification

La certification du participant à l'issue de la formation initiale est réalisée au cours d'une épreuve de pédagogie pratique devant un jury d'examen, appuyée, si nécessaire, par l'évaluation continue du participant. L'aptitude du participant est validée après délibération du jury d'examen par la délivrance du Brevet national de moniteur des premiers secours.

Les modalités d'organisation de l'examen de moniteur des premiers secours ainsi que les critères d'évaluation sont définis par arrêté ministériel et seront développés au chapitre 5 du présent document, page 24.

### Évaluation de la formation

Les organismes habilités et les associations nationales agréées pour cette formation procèdent à l'évaluation des aspects pédagogiques et/ou logistiques de la session de formation.

Il s'agit d'une démarche interne, à l'organisme ou à l'association, visant à recueillir diverses informations ayant pour objectif le maintien et l'amélioration du niveau de la formation et de son déroulement.

Elle se situe à l'issue de la session et ne doit pas empiéter sur le temps de formation. Cette évaluation peut prendre la forme d'un entretien collectif entre le formateur et le groupe de participants ou de l'analyse d'un questionnaire.

***Note : les références de pagination du guide national de référence de formation aux premiers secours (GNRFPS) telles qu'elles correspondent à celles de l'exemplaire original annexé à l'arrêté du 29 juin 2001 et dont la version est disponible en préfecture.***

## **2 OBJECTIF GENERAL**

**A l'issue de la formation, le participant doit être capable de :**

- organiser une séquence de formation,**
- réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir de la formation aux premiers secours,**
- mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer un module de formation,**
- réaliser une évaluation formative des participants.**

### 3 OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

- 1) Réaliser ou s'assurer de la réalisation des tâches administratives nécessaires à une formation aux premiers secours.
- 2) Préparer, utiliser et entretenir le matériel pédagogique nécessaire et suffisant pour animer la formation.
- 3) Utiliser un conducteur<sup>1</sup> pour assurer la formation aux premiers secours.
- 4) Animer une séquence de formation.
- 5) Réaliser l'introduction et la présentation de la formation aux premiers secours.
- 6) Permettre aux participants à la formation, à l'aide d'une étude de cas, d'identifier la situation abordée, d'en préciser les signes, les risques et d'indiquer le résultat de l'action de secours. (objectifs 1.1, 1.2, 1.3, 3.1, 4.1, 5.1, 7.1, 8.1, 8.3 et 8.5 des recommandations pédagogiques du GNRFPS).
- 7) Réaliser la démonstration pratique des différentes conduites à tenir correspondant aux différentes situations de secours envisagées (objectifs 1.2, 2.1, 3.1, 3.2, 4, 5, 6, 7, 8.1, 8.3, 8.5 et 8.7 des recommandations pédagogiques du GNRFPS).
- 8) Animer un atelier d'apprentissage des gestes pour permettre à chaque participant de réaliser, le mieux possible, les gestes de secours et les conduites à tenir envisagés.
- 9) Mettre les participants en situation de sauveteurs lors de cas concrets pour leur permettre de mettre en œuvre les gestes et conduites à tenir de premiers secours appris dans un environnement recréé artificiellement.
- 10) Animer la conclusion d'un module.
- 11) Animer une séance de synthèse pour permettre à chaque participant d'évaluer son aptitude à mettre en œuvre les techniques des premiers secours.

---

<sup>1</sup> Encore appelé scénario pédagogique ou fil conducteur ou déroulement de la séquence pédagogique.

## 4 OBJECTIFS SPECIFIQUES ET CRITERES D'EVALUATION

Le tableau suivant présente pour chaque objectif intermédiaire :

- les **COMPETENCES** requises par le moniteur des premiers secours sur le terrain,
- les connaissances (objectifs de **SAVOIR**) nécessaires pour atteindre l'objectif,
- les capacités ou savoir-faire techniques (objectifs de **SAVOIR-FAIRE**) qui permettent de montrer que l'objectif est atteint.

Pour chaque objectif spécifique (objectif de savoir et objectif de savoir-faire), il est proposé le contenu qui doit être développé au cours de la formation de moniteur des premiers secours.

NB : l'atteinte des objectifs de « savoir » est nécessaire avant d'aborder les objectifs de « savoir-faire ». Les techniques pédagogiques qui seront utilisées par l'instructeur pour aborder les objectifs de « savoir » avec les participants au cours de la formation sont des techniques démonstratives, comme la démonstration pratique, les exposés interactifs ou des exercices de réflexion en groupe avec synthèse et apport de connaissances par le formateur.

Quelle que soit la technique pédagogique utilisée, le formateur doit s'assurer que les connaissances théoriques nécessaires sont acquises par le participant avant d'aborder les objectifs de SAVOIR-FAIRE. Cette évaluation des connaissances doit être interactive, se faire en groupe et utiliser largement les techniques de reformulation. Il n'est pas nécessaire de réaliser des évaluations individuelles des connaissances de chaque participant.

**1. Réaliser ou s'assurer de la réalisation des tâches administratives nécessaires à une formation aux premiers secours.**

<b>Compétences</b>	<b>Savoir</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Savoir-faire</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
1.1- Déclarer ou s'assurer de la déclaration de la formation conformément aux directives de l'organisme ou de l'association.	- Indiquer les modalités associatives d'ouverture et de clôture d'une formation aux premiers secours.	Conforme aux données de l'association ou de l'organisme d'appartenance du formateur.	- S'assurer de la présence des participants en faisant remplir une fiche d'émargement.	
1.2- Assurer les tâches administratives de la formation aux premiers secours.	- Indiquer les principales tâches administratives à réaliser en cours de formation.  - Indiquer les modalités de délivrance de l'AFPS.	La fiche d'émargement, la fiche de suivi, le procès verbal, l'attestation de formation.  Conforme à la note d'information du 25 mars 2002 et au GNRFPS.	- Renseigner la fiche de suivi avec le participant.  - Remplir le procès verbal et rédiger les attestations de formation.	La fiche de suivi est remplie, complète, exacte et lisible.  Le procès verbal est complet, exacte et lisible.

## 2. Préparer, utiliser et entretenir le matériel pédagogique nécessaire et suffisant pour animer la formation.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
2.1- Choisir et utiliser le matériel indispensable pour chaque partie de formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer, les avantages et les inconvénients de l'utilisation des outils pédagogiques, dans le cadre de la FPS (GNR, annexe 3, page 201).</li> <li>- Pour chaque module, indiquer le matériel pédagogique indispensable et justifier ce choix.</li> </ul>	<p>Liste les avantages spécifiques.</p> <p>Choix conforme avec le GNR. La justification porte sur les processus de mémorisation et de compréhension.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer et vérifier le matériel indispensable à la réalisation d'un module d'une formation aux premiers secours.</li> <li>- Utiliser les outils choisis.</li> </ul>	<p>Le matériel est complet, fonctionnel et sécurisé.</p> <p>Respecte les principes généraux de l'utilisation de l'outil.</p>
2.2- Réaliser une simulation de « détresse ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer les avantages et inconvénients des « produits » de maquillage et la réglementation qui s'y rattache (GNRFPS, annexe 1, page 198).</li> </ul>	<p>Liste les avantages et les inconvénients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un maquillage rapide, simple et économique.</li> </ul>	<p>Le maquillage doit permettre l'action de secours attendue.</p>
2.3- Nettoyer le matériel et s'assurer qu'il soit en état de fonctionnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer les principales règles d'hygiène de base et de sécurité à respecter dans une FPS.</li> <li>- Indiquer les parties d'un mannequin à remplacer ou à nettoyer entre chaque participant et à la fin de la séance de formation (maintenance).</li> </ul>	<p>Conforme au GNRFPS (page 197).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyer un mannequin et renouveler le matériel consommable.</li> <li>- Expliquer à un participant comment changer le matériel individuel d'un mannequin.</li> </ul>	<p>Respecte le mode d'emploi du constructeur et les règles d'hygiène et de sécurité (GNRFPS page 197). Le matériel est fonctionnel.</p> <p>Respecte le mode d'emploi du constructeur. Le matériel est fonctionnel.</p>
2.4- Ranger le matériel en respectant les conditions de stockage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les règles de stockage des matériels.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ranger le matériel.</li> </ul>	<p>Respecte les règles de stockage Le matériel est propre, fonctionnel et conditionné pour une prochaine utilisation.</p>

### 3. Utiliser un conducteur pour assurer la formation aux premiers secours.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
3.1- Utiliser et suivre le conducteur au cours de la formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer les avantages d'une pédagogie par objectif.</li> <li>- Définir les termes suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- référence technique,</li> <li>- recommandation pédagogique,</li> <li>- cas concret,</li> <li>- critères d'évaluation,</li> <li>- déroulement d'une séquence pédagogique.</li> </ul> </li> <li>- Identifier les différentes parties d'un conducteur de la formation.</li> </ul>	<p>Liste et justifie les avantages d'une pédagogie par objectif utilisée au cours de la FPS.</p> <p>Donne des définitions conformes.</p> <p>Repère au minimum les éléments suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les parties,</li> <li>- les modules,</li> <li>- les durées indicatives</li> <li>- les objectifs</li> <li>- les techniques pédagogiques,</li> <li>- le tableau de bord.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer une séquence de formation d'un objectif spécifique en utilisant le conducteur du GNR.</li> </ul>	<p>Respecte une pédagogie par objectif telle qu'elle est définie dans le GNR.</p>

#### 4. Animer une séquence de formation.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
4.1- Animer une séquence de formation en respectant les règles d'apprentissage de l'adulte et de la communication.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les règles d'apprentissage et de communication chez l'adulte.</li> <li>- Justifier la démarche d'intervention du sauveteur.</li> <li>- Enoncer et justifier les différentes parties de la procédure d'apprentissage.</li> <li>- Justifier l'intérêt pour l'apprenant de l'évaluation formative.</li> </ul>	<p>Identifie ce qui facilite ou freine l'apprentissage et la communication chez l'adulte.</p> <p>Propose une démarche conforme au GNRFPS, page 95:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- protège,</li> <li>- alerte ou fait alerter,</li> <li>- réalise les gestes de secours (du plus grave au moins grave).</li> </ul> <p>Enonce et justifie les différentes parties de la procédure conformément au GNRFPS pages 95 et 96.</p> <p>Apprécie la progression (points positifs, points à améliorer).</p> <p>Repère l'erreur et en fait rechercher la (ou les) cause(s).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer tout ou partie d'un module (portant sur un objectif spécifique) de la formation aux premiers secours en utilisant les recommandations pédagogiques du guide.</li> <li>- Mettre en œuvre une évaluation formative.</li> </ul>	<p>Respecte la procédure d'apprentissage et les techniques proposées dans le GNRFPS.</p> <p>S'exprime clairement.</p> <p>Permet la participation de tous.</p> <p>Utilise un vocabulaire simple et précis.</p> <p>S'assure de la participation active de tous.</p> <p>Utilise des outils pédagogiques adaptés.</p> <p>Utilise un outil d'évaluation.</p> <p>Valide les acquis.</p> <p>Analyse avec les participants leurs difficultés, recherche les principales causes et propose des stratégies d'amélioration.</p>

## 5. Réaliser l'introduction et la présentation de la formation aux premiers secours.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
5.1- Agencer l'espace de formation.	- Indiquer les principales caractéristiques de l'espace de formation.	G NRFPS, annexe 3, page 201.	- Agencer un espace de formation aux premiers secours	L'espace est adapté, accueillant et convivial. Il contient tout le matériel logistique et pédagogique indispensable pour permettre à chaque participant de réaliser les exercices pratiques.
5.2- Accueillir les participants.	- Indiquer les règles générales de l'accueil.	Etre convivial et ponctuel. Avoir une tenue correcte et adaptée.		
5.3- Assurer l'ouverture de la formation.	- Indiquer la durée, l'objectif général et les modalités d'organisation de la formation aux premiers secours.	Conformité au G NRFPS.	- Se présenter et faire se présenter l'équipe d'animation et les participants.  - Présenter, en 5 minutes environ, la formation aux premiers secours aux participants.	Convivialité, aisance.  Etre à l'aise et organisé. La présentation est conforme au G NRFPS pages 104 et 105.

**6. A l'aide d'études de cas, permettre aux participants à la formation d'identifier la situation abordée, d'en préciser les risques et d'indiquer le résultat de l'action de secours (objectifs 1.1, 1.2, 1.3, 3.1, 4.1, 5.1, 7.1, 8.1, 8.3 et 8.5 des recommandations pédagogiques du GNRFPS).**

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
6.1- Animer une étude de cas.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir l'intérêt pédagogique de l'étude de cas.</li> <li>- Indiquer les différentes étapes de l'étude de cas.</li> <li>- Indiquer pour chaque étude de cas (objectif défini ci-dessus) les signes, les causes, les risques et le résultat attendu de l'action de secours.</li> </ul>	<p>GNRFPS page 97.</p> <p>Préparation des questions et choix de l'outil pédagogique. Présentation du cas. Discussion et analyse (questionnement). Synthèse (énoncé du résultat attendu de l'action de secours).</p> <p>Conforme au GNRFPS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir une situation (transparent, vidéo...) adaptée pour introduire une étude de cas et justifier ce choix.</li> <li>- Animer (avec un groupe de participants) une étude de cas en utilisant le support choisi.</li> </ul>	<p>Pertinent, simple et adapté.</p> <p>Présente le cas, Pose la(es) question(s) ouverte(s) nécessaire(s). Laisse les participants s'exprimer sur le sujet. Reformule ou fait reformuler si nécessaire. Enonce les signes, les causes, les risques et le résultat attendu de l'action de secours.</p>

**7. Réaliser la démonstration pratique des différentes conduites à tenir correspondant aux différentes situations de secours envisagées (objectifs 1.2, 2.1, 3.1, 3.2, 4, 5, 6, 7, 8.1, 8.3, 8.5 et 8.7 des recommandations pédagogiques du GNRFPS).**

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
7.1- Réaliser une démonstration pratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir l'intérêt pédagogique de la démonstration pratique.</li> <li>- Indiquer les différentes étapes de la démonstration pratique.</li> <li>- Indiquer l'objectif du geste de secours à démontrer.</li> <li>- Justifier les points clefs des différentes conduites à tenir et gestes de premiers secours à démontrer.</li> </ul>	<p>GNRFPS page 98.</p> <p>Démonstration en temps réel. Démonstration commentée et justifiée. Reformulation (GNRFPS page 98).</p> <p>Conforme à la référence technique du GNRFPS.</p> <p>Conforme à la référence technique du GNRFPS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser la démonstration en temps réel de toutes les conduites à tenir et des gestes de secours.</li> <li>- Réaliser la démonstration commentée et justifiée de toutes les conduites à tenir et gestes de premiers secours.</li> <li>- Permettre à un participant de reformuler la conduite à tenir et/ou le geste démontré.</li> </ul>	<p>Conformité de la conduite à tenir et des gestes.</p> <p>Conformité de la conduite à tenir et du geste. Conformité des commentaires. Justification centrée sur les points clefs.</p> <p>Corrige les erreurs (conformité avec le GNRFPS). Reste positif.</p>

**8. Animer un apprentissage de gestes pour permettre à chaque participant de réaliser le mieux possible les gestes de secours et les conduites à tenir envisagés.**

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
8.1- Animer un atelier d'apprentissage de geste.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir l'intérêt pédagogique de la phase d'apprentissage.</li> <li>- Définir et préciser l'importance de l'évaluation formative dans l'apprentissage.</li> <li>- Connaître le principe et le but du travail en binôme ou en trinôme.</li> </ul>	<p>GNRFPS page 99.</p> <p>Guide la formation des participants.</p> <p>GNRFPS page 99.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organise l'apprentissage du geste.</li> </ul>	<p>Donne aux participants des consignes claires d'organisation (victime, sauveteur, observateur).            Surveille l'apprentissage du geste.            Repère les erreurs, leur causes les omissions du participant et les absences de corrections de l'observateur.            Argumente et valide les corrections apportées.            Reste positif.            Fait refaire le geste jusqu'à son acquisition.</p>

**9. Mettre les participants en situation de sauveteur lors d'un cas concret pour leur permettre d'appliquer les gestes et conduites à tenir appris dans un environnement recréé artificiellement.**

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
9.1. Concevoir et préparer le cas concret.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir l'intérêt pédagogique du cas concret.</li> <li>- Indiquer et justifier les différentes étapes de la réalisation d'un cas concret et le rôle du moniteur dans chaque phase.</li> <li>- Indiquer les critères de qualité d'un cas concret.</li> </ul>	<p>GNRFPS page 99 (aborder les cas concrets de synthèse) Conception, préparation, réalisation, évaluation.</p> <p>Simplicité, pertinence, adaptabilité, crédibilité, absence de danger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des scénarios.</li> <li>- Elaborer une fiche d'évaluation qui permettra d'analyser l'action du sauveteur au cours d'un cas concret.</li> <li>- Organiser l'espace et préparer le matériel pour mettre en scène un cas concret.</li> </ul>	<p>Scénarios crédibles, réalistes, qui respectent les critères donnés dans le GNRFPS. Rapidité, simplicité, crédibilité.</p> <p>Utilise les critères d'évaluation du GNRFPS.</p>
9.2. Mettre en scène et suivre le déroulement d'un cas concret.			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter et faire jouer par un (ou plusieurs) participant(s), un cas concret.</li> </ul>	<p>Présentation simple, courte précise. Répond à l'appel des secours pour rendre crédible l'alerte.</p>
9.3. Evaluer le participant.			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer le participant.</li> </ul>	<p>Permet l'auto-évaluation de l'apprenant, Demande l'avis du groupe. Valide les points réussis. Repère les erreurs et en cherche les causes. Apporte les solutions conformes et concrètes.</p>

## 10. Réaliser la conclusion d'un module.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
11.1. Animer la conclusion d'un module.	- Définir l'intérêt pédagogique de la conclusion d'un module.	GNR page 96.	- Conclure un module de formation.	Rappelle les points clés. Annonce la suite.

## 11. Animer une séance finale de synthèse pour permettre à chaque participant d'évaluer son aptitude à mettre en œuvre les techniques des premiers secours.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
11.1 Animer une séance de synthèse.	- Préciser l'intérêt des exercices de synthèse.	S'assure de l'acquisition de la démarche de sauveteur.	- Choisir des cas concrets pour réaliser les exercices de synthèse.	Porte sur des situations clefs. Justifie leur choix.

## 5 EXAMEN DE MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

### 5.1 Le jury

Le jury d'examen du brevet national de moniteur des premiers secours est constitué selon les modalités fixées par le décret n° 92.514 du 12 juin 1992 modifié et l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, et du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, en date du 22 octobre 2003.

#### 5.1.1 Le président du jury

Le président du jury est choisi et nommé conformément au décret du 20 janvier 1997, article 8. Il ne participe pas à l'évaluation des candidats.

Son rôle est de :

- veiller au respect de la réglementation,
- veiller à l'égal traitement de tous les candidats,
- pallier l'absence d'un membre du jury par un suppléant de même qualité,
- présider les délibérations du jury et de proclamer les résultats,
- prendre toute les décisions nécessaires au bon déroulement de l'examen.

#### 5.1.2 Les membres du jury

Conformément au texte d'État, le jury est composé de cinq membres dont :

- le médecin qui a assuré la direction de la formation,
- un instructeur membre de l'équipe pédagogique de la formation initiale, à jour de la formation continue,

- deux instructeurs désignés, à jour de leur formation continue,
- une personnalité qualifiée au niveau départemental dans le domaine de la pédagogie du secourisme.

Il est recommandé que la composition des jurys soit organisée de façon pluri-associative et pluri-organique.

Lors de la nomination du jury d'examen, pour chaque membre titulaire est désigné, dans les mêmes conditions un membre suppléant afin de pallier un empêchement de dernière minute.

### 5.2 Les candidats

Pour être autorisé à subir l'épreuve du brevet national de moniteur des premiers secours, il faut :

- 1- être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours ou son équivalent,
- 2- être âgé de 18 ans au moins,
- 3- être présenté par un organisme habilité ou une association nationale agréée qui atteste que le candidat a suivi la formation préparatoire,
- 4- avoir suivi la formation initiale de moniteur des premiers secours.

Un dossier d'inscription du candidat au brevet national de moniteur des premiers secours doit être présenté au préfet, un mois avant la date prévue de l'examen, par le responsable de l'organisme habilité ou de l'association nationale agréée.

Ce dossier comprend :

- une demande écrite mentionnant le nom, les prénoms, la date et le lieu de naissance et l'adresse du candidat ;
- la copie de son attestation de formation aux premiers secours ou son équivalent,

L'attestation certifiant la réalisation de la formation préparatoire, établie par l'organisme habilité ou l'association agréée qui l'a assurée, est remise au président du jury le jour de l'examen.

### 5.3 Le déroulement de l'épreuve

L'examen d'État de moniteur des premiers secours se déroule à l'issue de la formation initiale et comprend **une épreuve pratique.**

L'épreuve consiste en un exercice de simulation où le candidat doit jouer le rôle d'un moniteur des premiers secours qui anime avec un groupe d'auditeurs (jouant le rôle de participants) une partie choisie de la formation aux premiers secours, décomposée en deux séquences successives, présentées chacune dans un atelier différent.

Cette partie comprend une démonstration pratique parfois précédée d'une étude de cas selon le sujet tiré au sort, présentée dans le premier atelier et un cas concret, mis en œuvre dans le second atelier.

Pendant cette épreuve, le candidat est censé former un groupe d'auditeurs jouant le rôle des participants à la formation aux premiers secours.

Les auditeurs mis à sa disposition sont fournis par l'association ou l'organisme formateur en nombre suffisant pour que les deux ateliers se déroulent simultanément.

Il appartient à l'association ou à l'organisme formateur de déterminer qui jouera ce rôle de participants mais ce sont au

minimum des personnes titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours.

La durée de passage d'un candidat est au maximum de 30 minutes (2 fois 15 minutes).

Pour ne pas perturber le candidat, le matériel pédagogique mis à sa disposition au cours de cette épreuve doit être de modèle identique à celui qui a été utilisé pendant la formation. Si pour des raisons techniques les matériels s'avèrent différents, il est indispensable de permettre au candidat de prendre connaissance des nouveaux matériels avant le début de l'épreuve.

**Après la présentation** du candidat et du jury, **un des membres du jury indique** au candidat ce que l'on attend de lui et lui demande de tirer au sort le sujet qu'il devra réaliser parmi la liste des sujets précisés dans le guide national de référence de formation de moniteurs des premiers secours.

Le candidat énonce à haute voix le sujet tiré et le **jury lui demande de bien vouloir le reformuler** afin de s'assurer de sa parfaite compréhension puis il lui précise que :

- l'épreuve comprend 2 séquences successives présentées chacune dans un atelier différent et devant une partie du jury différente. **Pour un même candidat, la même partie du jury ne peut évaluer qu'un atelier.**
- la première séquence (1<sup>er</sup> atelier), d'une durée maximale de 15 minutes, comprend la démonstration pratique, parfois précédée d'une étude de cas selon son sujet;
- la seconde séquence (2<sup>ème</sup> atelier), immédiatement à la suite de la première et également d'une durée maximale de 15 minutes, comprend la mise en place, le déroulement du cas concret et son évaluation.

Le jury donne des précisions sur :

- les salles où se déroulent les ateliers,
- les moyens matériels à sa disposition,
- les auditeurs dont dispose le candidat.

Le sujet met en œuvre une partie de la procédure d'apprentissage correspondant à un objectif spécifique retenu dans les recommandations pédagogiques du guide de national de référence de formation aux premiers secours.

Le candidat dispose alors **30 minutes de préparation** au cours desquelles il peut utiliser tous les documents souhaités, comme s'il devait préparer dans la réalité un module de la formation aux premiers secours ; **au cours de cette période, le candidat peut bénéficier d'une aide pour la préparation de son matériel, mais toute assistance pédagogique est proscrite.**

**A l'issue des 30 minutes de préparation, le candidat peut alors commencer** la première partie de sa présentation.

**Durant les 2 prestations du candidat, le jury n'intervient pas** et laisse le candidat agir. Une intervention à ce moment pourrait perturber le candidat et lui faire perdre le fil de son action. Toutefois, s'il s'avère que le candidat se trouve en situation de blocage, liée à une mauvaise compréhension du sujet, le jury peut alors intervenir pour apporter les informations complémentaires nécessaires.

Au niveau de chaque atelier, quand les membres du jury ont suffisamment d'éléments pour réaliser l'évaluation du candidat, ils peuvent arrêter la prestation mais en veillant à ce que le candidat ne considère pas cet arrêt comme une appréciation négative.

Il est toujours possible au jury de poser une question au candidat dans la mesure où cette question porte sur la prestation qu'il a produite. Elle permet ainsi au candidat d'expliquer l'action réalisée et au jury de mieux comprendre. En aucun cas, des questions de

connaissances générales ou des questions qui ne portent pas sur la prestation réalisée par le candidat ne doivent être posées. En effet, cela transformerait l'épreuve pratique en une épreuve orale, ce qui n'est pas conforme au texte d'État.

La présentation terminée, le candidat est remercié et les membres du jury peuvent alors procéder à son évaluation.

Toute autre épreuve ou question ne figurant pas dans les programmes officiels est interdite et susceptible de recours pouvant faire annuler l'examen.

## 5.4 L'évaluation

Elle est réalisée par les membres du jury au cours de l'épreuve pratique.

Le candidat est évalué, dans chaque atelier, sur son aptitude à enseigner les gestes des premiers secours conformément au guide national de référence de formation aux premiers secours selon les critères suivants.

### Critères évalués dans les 2 ateliers

Le candidat :

- respecte les références techniques,
- met en œuvre correctement les techniques pédagogiques correspondant à l'objectif spécifique,
- choisit et utilise des aides pédagogiques adaptées,
- apporte des justifications et commentaires pertinents, simples et clairs.

### Critères spécifiques à l'atelier « cas concret »

Le candidat :

- réalise une évaluation formative pertinente des participants-auditeurs lors de l'épreuve,

### **5.5 La délibération du jury.**

La délibération du jury a lieu à huis clos, immédiatement après les épreuves ; elle est dirigée par le président du jury. Elle n'a de valeur que si tous les membres du jury sont présents.

Le président du jury tient ici un rôle important. Il doit s'assurer que chaque membre du jury a en tête les règles précisées ci-dessus et le cas échéant, les rappelle au début de la délibération.

Chaque examinateur émet un avis sur chaque candidat et argumente cet avis devant les autres membres du jury. Si l'un des candidats n'a pas atteint un ou plusieurs des critères définis dans la fiche d'évaluation de certification, le président du jury présente aux autres membres, la fiche individuelle de suivi, établie au cours de la formation initiale par l'équipe pédagogique.

Cette fiche constitue, pour le jury, un élément d'appréciation supplémentaire des qualités du candidat.

A l'issue de la délibération, la décision d'admission ou d'ajournement du candidat est prise par le jury.

Ne se verront attribuer le brevet national de moniteur des premiers secours que les candidats reconnus aptes après délibération du jury d'examen.

Un procès verbal d'examen est rédigé et signé par les membres et le président du jury.

Une attestation de réussite signée par le président du jury est remise à chaque candidat admis lors de la proclamation des résultats. Ce document fait foi jusqu'à la délivrance du brevet national de moniteur des premiers secours.

Si plusieurs candidats commettent les mêmes erreurs, il est probable qu'elles soient liées à la formation. Dans ce cas, le président du jury en informe le responsable de la formation pour qu'il prenne les mesures nécessaires à un rattrapage ou une amélioration des formations futures. Ce n'est pas aux membres du jury à aborder le sujet litigieux directement avec les candidats ou de refaire une partie de la formation pendant l'examen. Néanmoins, le président du jury peut demander au responsable de la formation d'aborder le sujet avec les candidats lors de la remise des résultats.

### **5.6 Les locaux et l'organisation matérielle**

Les examens peuvent se dérouler dans les locaux des associations ou des organismes formateurs dans la mesure où ils sont désignés comme centres d'examen par le préfet.

Le centre d'examen doit être suffisamment vaste pour pouvoir accueillir les deux ateliers, la préparation du candidat, le matériel nécessaire et la délibération du jury.

Il comprend au minimum :

- tables et chaises pour les candidats, les auditeurs et les membres du jury,
- 1 moyen de communication,
- le matériel de premiers secours,
- le matériel pédagogique nécessaire,
- le matériel de maquillage,
- du matériel de simulation pour cas concrets.

Le matériel est, en règle générale, fourni par les organismes ou les associations qui ont assuré la formation. Il est recommandé aux examinateurs de vérifier que le matériel est en état de fonctionnement.

Il est souhaitable que les candidats disposent d'une salle d'attente équipée de chaises où ils peuvent attendre calmement leur tour. Des boissons fraîches ou chaudes peuvent être mises à disposition des candidats et des examinateurs.

A la fin de l'épreuve, le jury doit pouvoir bénéficier d'une salle pour délibérer sans être dérangé.

### **5.7 Le renouvellement de l'autorisation d'enseigner**

Le renouvellement de l'autorisation d'enseigner est effectué conformément à l'arrêté du 24 mai 2000 sur la formation continue.

Il ne peut être délivré que si le participant est à jour de sa formation continue réglementaire.

L'autorité d'appartenance du moniteur doit mettre en place un dispositif d'évaluation des compétences pour attribuer ce renouvellement au sein de la formation continue qu'il organise.

## **6 SUJETS DE L'ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE PRATIQUE**

### **SUJET N°1 : OBJECTIF 3.1**

#### Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique de l'enchaînement des techniques de désobstruction des voies aériennes chez l'adulte : tapes dans le dos qui s'avèrent efficaces.

#### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 3 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

### **SUJET N°2 : OBJECTIF 3.1**

#### Première partie

Réaliser la démonstration pratique de l'enchaînement des techniques de désobstruction des voies aériennes chez l'adulte : tapes dans le dos qui s'avèrent inefficaces.

#### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 3 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

### **SUJET N°3 : OBJECTIF 3.2**

#### Première partie

Réaliser la démonstration pratique de l'enchaînement des techniques de désobstruction des voies aériennes chez le nourrisson : tapes dans le dos qui s'avèrent inefficaces.

#### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 3 (technique de désobstruction des voies aériennes chez l'adulte), en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

### **SUJET N°4 : OBJECTIF 4.1**

#### Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique d'une compression locale et directe de l'endroit qui saigne. Un témoin est présent.

#### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 4 en réalisant, devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

## **SUJET N°5 : OBJECTIF 4.1**

### Première partie

Réaliser la démonstration pratique d'une compression locale avec un tampon relais.

### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 4 en réalisant, devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

## **SUJET N°6 : OBJECTIF 4.2**

### Première partie

Réaliser la démonstration pratique d'une compression à distance en présentant les différents points de compression.

### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 4 en réalisant, devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

## **SUJET N°7 : OBJECTIF 4.3**

### Première partie

Réaliser la démonstration pratique de la pose d'un garrot.

### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 4 en réalisant, devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

## **SUJET N°8 : OBJECTIF 5.1**

### Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique pour maintenir libres les voies aériennes d'une victime inconsciente qui respire (*la démonstration commentée portera sur le bilan et la liberté des voies aériennes, excluant la mise en position latérale de sécurité*).

### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 5 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

## **SUJET N°9 : OBJECTIF 5.1**

### Première partie

Réaliser la démonstration pratique pour maintenir libres les voies aériennes d'une victime inconsciente qui respire (*la démonstration commentée portera sur la mise en position latérale de sécurité et la surveillance*).

### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 5 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à

la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

### **SUJET N°10 : OBJECTIF 6.1**

#### Première partie

Réaliser la démonstration pratique de la mise en œuvre d'une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) chez l'adulte (*la démonstration commentée portera seulement sur le bilan et la ventilation artificielle*).

#### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 6 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

### **SUJET N°11 : OBJECTIF 6.1**

#### Première partie

Réaliser la démonstration pratique de la mise en œuvre d'une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) chez l'adulte (*La démonstration commentée portera seulement sur la recherche des signes de circulation et les compressions thoraciques*).

#### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 6 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

### **SUJET N°12 : OBJECTIF 6.2**

#### Première partie

Réaliser la démonstration pratique de la mise en œuvre d'une réanimation cardio-pulmonaire chez l'enfant.

#### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 6 (RCP de l'adulte) en réalisant devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

### **SUJET N°13 : OBJECTIF 6.2**

#### Première partie

Réaliser la démonstration pratique de la mise en œuvre d'une réanimation cardio-pulmonaire chez le nourrisson.

#### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 6 (RCP de l'adulte) en réalisant devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

## **SUJET N°14 : OBJECTIF 7.1**

### Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique de la conduite à tenir devant une personne qui présente un malaise : douleur serrant la poitrine.

### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 7, en réalisant devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

## **SUJET N°15 : OBJECTIF 8.1**

### Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique de la conduite à tenir devant une victime atteinte d'une plaie grave.

### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 8, en réalisant devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

## **SUJET N° 16 : OBJECTIF 8.3**

### Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique de la conduite à tenir devant une victime qui présente une brûlure.

### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 8, en réalisant devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

## **SUJET N° 17 : OBJECTIF 8.5**

### Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique de la conduite à tenir devant une victime ayant subi un traumatisme du dos, du cou et de la tête.

### Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur le module 8, en réalisant devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

## 7 FICHE D'ÉVALUATION DE CERTIFICATION

Au cours de l'épreuve le candidat sera évalué sur son aptitude à enseigner les gestes de premiers secours en mettant en œuvre une partie de la procédure d'apprentissage correspondant à un objectif spécifique conformément au guide national de référence de formation aux premiers secours. (articles 5 et 6 de l'arrêté du 22 octobre 2003.

En cas de non-atteinte d'un ou plusieurs de ces critères, la fiche individuelle de suivi du candidat est présentée par le président du jury à l'ensemble des membres ; elle constitue un élément d'appréciation des qualités du candidat avant délibération et décision d'admission ou d'ajournement.

# EVALUATION CERTIFICATIVE D'UN CANDIDAT MONITEUR

Date de l'examen : ..... Lieu : .....

Organisme formateur : .....

**NOM et PRENOM du CANDIDAT :**  
.....

7.1.1 Sujet n°

<b>8 CRITERES</b>	<b>1<sup>er</sup> atelier</b> (démonstration pratique)	<b>2<sup>ème</sup> atelier</b> (cas concret)	<b>8.1 Observations</b>
1 - Respecte les références techniques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2 - Met en œuvre les techniques pédagogiques correspondant à l'objectif spécifique.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3 - Choisit et utilise des aides pédagogiques adaptées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4 - Apporte des justifications et commentaires pertinents, simples et clairs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5 - Réalise une évaluation formative pertinente des participants-auditeurs lors de l'épreuve.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Cocher la case lorsque le critère est atteint.**

En cas de non-atteinte d'un ou de plusieurs critères, le président du jury présente à l'ensemble des membres la fiche individuelle de suivi du candidat.

*Ce document constitue, pour le jury, un élément d'appréciation supplémentaire des qualités du candidat.*

**NOM, PRENOM, QUALITE  
de l'EVALUATEUR**

APTE

INAPTE

**VISA**

Les références suivantes du GNRFPS seront utilisées par les membres du jury pour valider les critères de la fiche d'évaluation de certification

**1. Respecte les références techniques :**

- les gestes sont conformes aux références techniques,
- la conduite à tenir est conforme aux références techniques.

**2. Met en œuvre des techniques pédagogiques correspondant à l'objectif spécifique :**

étude de cas,

- le choix est simple et pertinent,
- animation : présente le cas, laisse s'exprimer et reformule, énonce les risques, précise le résultat attendu de l'action de secours ;

démonstration pratique,

- les commentaires sont conformes aux références techniques,
- les phases d'apprentissage sont respectées.

**3. Choisit et utilise des aides pédagogiques adaptées :**

- choisit les aides en accord avec l'objectif,
- respecte les principes d'utilisation des outils,
- le maquillage permet l'action de secours.

**4. Apporte des justifications et commentaires pertinents, simples et clairs :**

- les justifications et commentaires sont conformes aux références techniques,
- s'exprime clairement, utilise un vocabulaire simple et précis.

**5. Réalise une évaluation formative pertinente des participants-auditeurs lors de l'épreuve :**

cas concret,

- le scénario est crédible, réaliste et conforme aux critères du GNRFPS,
- l'organisation est rapide et simple,
- la présentation précise,
- le formateur répond à l'alerte du sauveteur,
- en conclusion, le formateur rappelle les points clefs.

évaluation du participant,

- permet l'auto-évaluation,
- demande l'avis du groupe,
- repère les erreurs et cherche les causes,
- apporte des solutions concrètes,
- valide les points réussis.